



Brécey Autrement-Association  
16/05/2000 SP Avranches,  
J.O 03/06/2000

Brécey, le 12 Avril 2003

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
12 Rue Chancellerie  
50000 SAINT LO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous apprenons que le poste de Principal du collège de Brécey est à nouveau vacant pour la prochaine rentrée de septembre 2003.

La nouvelle ne nous surprend pas. L'ancien principal, maire de la ville, conseiller général ( et à ce titre membre du conseil d'administration du collège ) n'avait pas fait mystère dès septembre 2002 de sa "conviction" selon laquelle "le nouveau principal ne tiendrait pas l'année", qu'il en faisait son affaire. De fait, vous savez que le harcèlement dont a été victime le nouveau principal a été d'une rare intensité et que "l'arrivée d'Alain Gauthier n'était que différée".

Mais elle nous scandalise.

Elle nous scandalise sur le plan moral et déontologique. Monsieur Raymond Bellée n'était pas encore arrivé à Brécey que déjà, à Brécey, il était précédé de la plus facheuse réputation. Le maire - conseiller - ancien principal en s'appuyant :

- sur l'association des parents d'élèves, composée par lui-même de personnes d'une extrême fidélité.

.../...

- sur les enseignants les plus anciens (et donc les faiseurs d'opinion au collège et dans la ville), ardemment désireux de travailler avec "Alain" (sic), leur très estimé ancien collègue d'éducation physique et leur ancien principal adjoint.
- sur le "dévouement" (sic) de ses anciens collaborateurs et anciennes collaboratrices administratives.
- sur son poste au conseil d'administration
- sur les personnes de la ville intéressées au fonctionnement de la trop fameuse association OMEGA'B et des stages d'été dont Madame GAUTHIER est secrétaire et Monsieur Alain GAUTHIER, salarié, directeur technique.

a "cassé" par le moyen le plus immoral qui soit, l'organisation et la gestion de rumeurs calomnieuses, l'image et la réputation du tout nouveau principal.

Elle nous scandalise parceque cette malencontreuse affaire de succession semble le fruit d'un pouvoir administratif défaillant. Comment se fait-il qu'un nouveau principal qui n'est évidemment pas responsable des décisions de rentrée qui traditionnellement sont prises par le principal sortant, qui, dans les premiers mois de son activité ne saurait être jugé puisqu'il n'a pas encore eu l'occasion de s'exprimer sur un seul sujet d'une réelle importance "bénéficiaire" (sic six mois après sa prise de poste (4 mois et 15 jours en fait compte tenu des vacances) d'une inspection générale, et d'une inspection générale "lourde" : trois inspecteurs généraux. Cette précipitation pour le moins curieuse rend évidemment cette inspection inopportune sauf à admettre que son opportunité doit tout à la nécessité, pour respecter le calendrier annoncé par l'ancien principal, maire, d'annoncer en temps utile la vacance du poste. Mais ce serait dès lors admettre que le nouveau principal était jugé avant d'être inspecté.

La nomination d'Alain Gauthier ne peut être que malvenue à Brécey pour les raisons que nous avons annoncées dans nos précédents courriers en 2002 et qui, à l'époque, semblaient vous avoir convaincu. Elle ne peut l'être que davantage aujourd'hui. Les circonstances navrantes qui contraignent à procéder à une nouvelle nomination lorsque la précédente avait vocation à être définitive, constitueraient l'aveu spectaculaire que finalement B. TREHET et A. GAUTHIER excellent dans l'art de manipuler un pouvoir administratif défaillant.

En vérité, le règlement harmonieux et définitif de la succession au collège de Brécey paraît pourtant bien simple. Collège de 371 élèves seulement, essentiellement d'origine rurale, c'est un petit collège, humainement facile. Classé en catégorie III du fait de ses sections sports-études et de son internat, il est évidemment très attractif puisqu'il confère un avantage salarial important à son principal. Il est certain qu'une large publicité du poste (et de ses avantages) serait de nature à susciter un large flux de bonnes candidatures. Si de plus, le principal retenu pouvait être étranger à la région, les motifs de harcèlement seraient plus difficiles à élaborer et les risques de déstabilisation moindres.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à nos sentiments de haute considération.

A handwritten signature and stamp. The stamp consists of the letters 'BA' inside a circle. Below the stamp, the name 'Yves Hancet' is written in cursive, with 'Bocage Avenir' written above it.

P.J. : nos courriers de 2002

Copie : Monsieur le Recteur

Monsieur le Ministre